



SÉLECTION DES ARBITRES POUR LE CHAMPIONNAT CANADIEN

Le 9 août 2013

T F

5 5
1 1
4 4

2 2
5 5
2 2

— —
3 3
1 0
6 3
1 6

La sélection des officiels pour les championnats canadiens se base sur les critères suivants :

1. Les officiels ayant des licences complètes canadiennes ou des grandes PKF ou FMK valides ont priorité;
2. Ensuite, le choix se porte sur les arbitres ayant des grades de KC ainsi que des licences complètes du Québec;
3. En troisième lieu, les arbitres détenant des licences complètes du Québec (juge kata A et arbitre A en kumite);
4. Par la suite, les arbitres détenant au moins une portion de licence complète du Québec (soit juge A en kata ou arbitre A en kumite) seront considérés;
5. Le nombre d'années d'expérience en arbitrage;
6. Présence à toutes les sélections (fortement recommandée, minimalement deux).

Le comité d'arbitrage recommandera à Karaté Québec des officiels en fonction de ces critères, mais pourra tenir compte de situations particulières.